

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Lac-Tremblant-Nord

Je, Stephanie Carriere
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

2022-17

Numéro

ayant pour titre : Règlement 2022-17 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage (pour la zone VA-7) Baie des Ours

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

74

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

18

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

0

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

2022-17

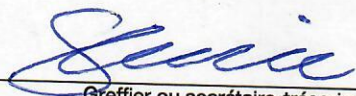
Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Ville de Mont-Tremblant ce 19 January 2023 à 9 h
Endroit Date Heure

Signature



Greffier ou secrétaire-trésorier

2023 01 19
année mois jour